

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**Communauté urbaine de Dunkerque**  
**Mercredi 30 octobre 2019**

**INTRODUCTION**

Le mercredi 30 octobre 2019 dans les locaux de la Communauté urbaine Dunkerque, les maîtres d'ouvrage du projet GridLink ont rencontré le représentant administratif de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Étaient présents :

- Jésus RODRIGUEZ, directeur général des services adjoint
- David BARBER (GridLink) accompagné d'un traducteur
- Marie-Armelle CARTA, (RTE)
- Lisa BOUDEHENT (Arcadis)
- Frédéric BUSSELEZ (facilitateur)

Après un tour de table pour que chacun puisse se présenter, Frédéric BUSSELEZ a retracé le contexte de la concertation sous l'égide d'un garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

David BARBER a rappelé les objectifs, caractéristiques et impacts attendus du projet GridLink. Pour conclure cette présentation, il a présenté le calendrier des prochaines étapes de concertation.

**ECHANGES SUR LE PROJET ET LES PROCHAINES ETAPES**

A l'issue de l'exposé, de nombreux échanges ont eu lieu.

Jésus RODRIGUEZ demande des précisions techniques sur différents points, comme, par exemple : Pourquoi deux conduites ? Ou comment le câble, sur terre, est repéré ? Ou encore, comment franchir la digue du Braek ?

David BARBER indique que le double câble permet de créer un circuit fonctionnant dans les deux sens ; pour les marquages sur la partie terrestre, il s'agit de piquets à l'image de ce qui est fait pour les canalisations de gaz.

Enfin, il explique le principe des forages dirigés permettant de passer sous un obstacle ou un site à préserver.

Jésus RODRIGUEZ interroge aussi les maîtres d'ouvrage sur les aspects réglementaires. Ainsi, il demande, dans un contexte de Brexit, comment le projet peut disposer d'un statut PIC (Projet d'Intérêt Communautaire) alors qu'il a lu qu'une telle distinction n'est possible que pour des programmes bénéficiant à au moins deux pays européens. Il souhaite aussi savoir si le Brexit a d'autres conséquences sur le projet.

David BARBER précise que c'est le cas, même si le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne, puisque l'interconnexion peut aussi être utile pour assurer l'approvisionnement de l'Allemagne. Par ailleurs, la volonté d'optimiser l'utilisation des énergies et, notamment renouvelables, fait que des cas similaires existent pour d'autres interconnexions entre des pays européens et des pays voisins hors Europe.

Il indique également que le Brexit ne remet pas en cause l'intérêt économique et environnemental du projet. Par ailleurs, les tarifs de l'électricité étant définis par le marché, le Brexit n'a pas de réelle incidence sur l'interconnexion en fonctionnement.

Jésus RODRIGUEZ s'enquiert encore d'une éventuelle DUP (Déclaration d'Utilité Publique) liée au projet et sur le calendrier de l'enquête publique.

Marie-Armelle CARTA indique qu'il y en aura deux, liées au raccordement au réseau public de transport d'électricité ; une pour la liaison souterraine et une pour le nouveau poste. Une enquête publique est effectivement prévue en 2020.

Jésus RODRIGUEZ souhaite aussi connaître les bénéfices du projet pour le territoire Dunkerquois et s'il existe un lien direct entre la construction du champ éolien et l'implantation d'une interconnexion.

David BARBER reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une implantation générant de nombreux emplois. Néanmoins, il y a plusieurs bénéfices pour le territoire : d'importants investissements (près de 400 millions d'euros) pour le passage du câble sur le territoire, la construction du nouveau poste électrique de Bourbourg et de la station de conversion. Une partie de ces travaux sera confiée à des entreprises du territoire.

Par ailleurs, le Dunkerquois étant un pôle énergétique important, avec une diversification vers les énergies renouvelables, l'interconnexion offre des possibilités d'optimisation aux différentes fournisseurs d'énergie du territoire ; même si l'implantation de GridLink n'est pas liée au champ éolien en mer.

Jésus RODRIGUEZ mentionne un des points de sensibilité possibles du projet autour de la consommation éventuelle de terres agricoles. David BARBER indique qu'une très large part de câble terrestre sera implanté sur des terres appartenant au Grand Port Maritime ; en fait, c'est le raccordement entre la station de conversion et le réseau public de transport qui pourra se faire en passant sur des terrains appartenant à des exploitants privés.

Jésus RODRIGUEZ demande aussi des précisions sur le système de servitudes et la possibilité pour les exploitants de poursuivre leurs cultures au droit des repères du câble un fois installé. David BARBER indique que la profondeur d'enfouissement des tuyaux permet parfaitement de maintenir des cultures sur les terrains traversés.

Enfin, il évoque la question des zones humides et conseille de prendre contact très tôt avec les services de l'Etat (la police de l'eau) en charge de l'instruction des autorisations préalables à ce sujet.

Marie-Armelle CARTA précise qu'une étude pour rechercher les zones humides est en cours.

## CONCLUSION

Frédéric BUSSELEZ remercie les participants pour la richesse des échanges, précise qu'un compte-rendu de la réunion sera réalisé et rappelle les prochains rendez-vous de concertation.